

**Médiateur
Consommation**



Le médiateur du notariat

Intervient dans certains litiges entre le client et le notaire

En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat aux adresses suivantes :

Par internet :

mediateur-notariat.notaires.fr

Par voie postale :

**Médiateur du notariat
60 boulevard de la Tour Maubourg
75007 Paris**

Afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit.

Art. L616-1 et R.616-1 du code de la consommation.